Strasbourg, 5 mai 2004

Allocution de fin de mandat prononcée par Pat COX lors de la séance plénière

Chers collègues, l'occasion m'est offerte pour la dernière fois aujourd'hui d'exercer le privilège de m'adresser à votre Assemblée en tant que Président.

Le moment est venu, me semble-t-il, de jeter un regard rétrospectif sur la législature qui s'achève.

J'estime que vous pouvez être fiers du beau travail législatif qui a été accompli grâce au dynamisme et à la détermination des commissions et de leurs présidents. En menant à bien durant ces cinq années une très lourde tâche, vous avez assuré une substantielle montée en puissance du Parlement européen.

Vous avez démontré par votre travail qu'un Parlement européen auquel sont attribuées des responsabilités est capable d'agir avec responsabilité.

Notre ardeur dans l'activité législative, notre engagement dans les relations avec les autres institutions européennes, qui ont contribué à l'instauration d'un climat de confiance et apporté légitimité, efficacité et fiabilité, notre aptitude à livrer, ces derniers mois, un extraordinaire "sprint final" (plus de 80 rapports ont été adoptés durant les dernières périodes de session), tous ces éléments témoignent de ce que le Parlement a franchi, lors de sa cinquième législature, un nouveau palier.

L'enseignement à retenir, et j'espère que les électeurs le comprendront en juin, est que le Parlement s'impose désormais sur la scène politique.

Le Parlement comme législateur

La principale leçon de la législature qui s'achève est, à mon avis, que le Parlement européen s'est montré un partenaire législatif mature et fiable pour le Conseil et la Commission. En toutes circonstances, nous avons fait valoir le primat du politique.

Au cours des cinq dernières années, 403 procédures de codécision et 86 séries de négociations au titre de la conciliation ont été menées à bien. De tels chiffres marquent une progression de 250 % par rapport à la législature précédente. La délibération démocratique a abouti au rejet de deux propositions seulement, à savoir la directive de 2001 sur les offres publiques d'acquisition et la directive de 2003 sur les services portuaires.

L'œuvre législative accomplie par notre Parlement entre 1999 et 2004 améliorera la qualité de vie des peuples que nous représentons et réunit les conditions d'une prospérité accrue. La liste des actes législatifs adoptés illustre la variété et le sérieux de nos activités dans des domaines tels que l'environnement, les transports, les échanges culturels, les services financiers et la protection des consommateurs .

En outre, nous avons exercé nos compétences législatives avec souplesse et savoir-faire. Les textes de codécision que nous avons traités ont été adoptés en première lecture à raison de 28 %, tandis que la moitié de toutes les propositions qui nous ont été soumises sont parvenues au stade de la deuxième lecture grâce à une "conciliation préalable". En clair, nous n'avons pas toujours fait jouer nos pouvoirs parlementaires au maximum, préférant en user selon une stratégie qui s'inscrit dans une philosophie politique affirmée.

Au terme de ces cinq années, nous pouvons nous vanter d'avoir accompli notre mandat législatif à 100 %. La fierté est de mise, car une telle performance n'a été accomplie par aucune autre institution dotée de compétences en matière législative.

Comme vous le savez, nous avons proposé et fait adopter un important accord interinstitutionnel destiné à "Mieux légiférer" dans l'avenir.

Le Parlement, branche de l'autorité budgétaire

Nous avons agi, et c'est important, dans le champ de la législation, mais notre tâche ne s'est pas arrêtée là. S'agissant du budget de la Communauté, par exemple, - puisse le Conseil saisir ce message dans la perspective de l'adoption du traité constitutionnel! -, le Parlement a usé avec prudence de ses prérogatives à l'égard des dépenses, se montrant - les chiffres le disent clairement - plus sage que l'autre branche de l'autorité budgétaire, à savoir le Conseil. Il apparaît de nouveau qu'investir les députés de pouvoirs en ce domaine incite ceux-ci à se comporter d'une manière responsable.

Un Parlement appelé à encadrer, par son pouvoir d'autorisation, l'action de l'exécutif

Le Parlement a tiré de l'expérience de 1999 les leçons qui s'imposent quant aux comptes que le pouvoir exécutif doit rendre. Notre Assemblée et sa commission du contrôle budgétaire ont mûri en intégrant les enseignements de la crise d'alors, à savoir que la responsabilité envers les députés est une condition de l'action conduite par l'exécutif et non pas un luxe venant par surcroît.

Le droit de délivrer des avis conformes

Nous avons exercé le pouvoir d'avis conforme dans un esprit de responsabilité, par exemple à l'égard du traité d'adhésion, mais - comme le montrent amplement les débats et les votes sur l'enregistrement des données personnelles des passagers des transports aériens - notre Assemblée n'est la "chambre d'enregistrement" de personne.

Une tribune et un forum pour les citoyens

Le Parlement européen est de plus en plus un espace central où s'expriment les préoccupations concrètes des citoyens. Les débats au sujet de l'Erika et du Prestige ont abouti à l'élaboration de véritables solutions sur le plan législatif.

En résumé, le Parlement s'est montré efficace dans son rôle de législateur et prudent dans l'établissement du budget. Il est le lieu où le pouvoir exécutif rend compte de son action et où les citoyens européens trouvent une véritable tribune.

*
* *

Chers collègues,

Vous vous rappelez les grands objectifs que je me suis fixés et que je vous ai exposés lorsque vous m'avez élu: contribuer à la réussite de l'élargissement, renforcer la communication avec les citoyens européens et faire progresser la réforme interne de l'Institution, en particulier par l'adoption du Statut des députés.

Je me suis investi dans la réalisation de ces trois ambitions et voudrais maintenant vous en rendre compte.

Mon agenda de Président a été des plus chargés.

À l'intérieur du Parlement, j'ai pris part à
Ø 90 réunions de la Conférence des présidents, appelées à traiter 669 points;
Ø 54 réunions du Bureau du Parlement, avec 934 points à l'ordre du jour;
Ø 450 autres réunions au sein de l'Institution;
Ø 334 rencontres avec des personnalités, politiques ou autres, en visite au Parlement;
Ø 16 visites de chefs d'État.

Je vous ai représentés lors de 12 réunions du Conseil européen.

À l'extérieur du Parlement, hormis Bruxelles et Strasbourg, j'ai effectué
Ø 203 visites dans
Ø 33 États, membres de l'Union européenne ou candidats de demain.

Ø Dans 24 États, j'ai pris la parole devant l'assemblée plénière du parlement national.

J'ai accordé plus de 1 000 entretiens à la presse, télévisuelle ou autre, à Bruxelles et à Strasbourg (236 entretiens télévisés et 710 conférences ou points de presse) et autant à l'occasion de mes 203 visites à l'étranger en votre nom.

Outre les interventions relevant normalement de ma fonction de Président, j'ai pris la parole devant vous 24 fois et prononcé en votre nom 113 grandes allocutions hors de cet hémicycle.

Nous avons échangé près de 10 000 lettres et traité 10 000 dossiers. Je tiens à remercier les membres de mon Cabinet du travail patiemment accompli.

L'élargissement

Ma priorité numéro un - et la grande ambition affichée de ma présidence - a été l'élargissement, qui a connu cette semaine son point d'orgue. Le travail effectué par les vice-présidents au sein du Bureau, les présidents des groupes politiques à la Conférence des présidents, de même que l'anticipation des dépenses budgétaires au titre de la préadhésion, nous ont permis de mener sans accroc, cette semaine, les travaux de notre nouvelle assemblée d'une Europe à 25. J'en suis fier. Cette réussite n'est pas le fait du hasard. Elle a été rendue possible par une préparation politique et administrative, et je tiens à remercier Julian Priestley et son équipe du travail qu'ils ont produit pour ce faire avec professionnalisme.

Quelle a été notre contribution à l'élargissement, au travers de l'action de notre commission des affaires étrangères et de nos rapporteurs, par les initiatives de nos groupes politiques et à la faveur des visites j'ai effectuées? Nous avons animé le débat politique, affirmé l'Europe des valeurs, veillé à faire ressortir le caractère historique de ce moment enthousiasmant de l'histoire et cherché à répercuter ce message auprès de l'opinion publique européenne.

Nous avons fait progresser le débat en le déplaçant du champ stérile de l'acquis vers les réflexions dynamiques actuelles, en favorisant la recherche nécessaire de compromis et en parvenant à un accord indispensable sur les perspectives financières. Parallèlement, la préparation à l'élargissement a produit une formidable transformation dans les États membres eux-mêmes.

Notre Assemblée a mis l'accent sur la dimension parlementaire, notamment lorsque nous avons réuni, en novembre 2002, les membres de tous les parlements avant le sommet organisé à Copenhague à la fin de cette année-là. Sous le signe de l'Année des parlements et du parlementarisme célébrée en 2003, vous avez pris la décision sans précédent - nous en sommes au cinquième élargissement, mais c'est une première - d'inviter des députés observateurs de chaque État. Le mérite vous en revient dans une large mesure.

J'exprime l'espoir que, à l'heure de la réconciliation de l'Europe, Chypre empruntera cette même voie et que notre dernière capitale divisée sera réunie à temps.

L'élargissement a fait ressortir la nécessité où se trouve l'Union d'adopter de nouvelles règles. Ainsi, il a été décidé de réunir, pour les élaborer, une Convention sur l'avenir de l'Europe. Contre toute attente, la formule de convention proposée par le Parlement, et plus particulièrement notre commission des affaires constitutionnelles, a été retenue et, ce fut pour beaucoup une surprise, a représenté un véritable succès.

Le chantier du traité constitutionnel n'est pas achevé. Croyez-moi, je suis déterminé à faire en sorte, avec Klaus Hänsch et Elmar Brok, nos représentants, ainsi qu'avec les chefs des groupes politiques, que le Parlement européen joue pleinement sa partition dans les semaines qui viennent. Nous ferons tout pour que le traité constitutionnel soit adopté avant la fin de la présidence irlandaise.

*

Au chapitre de la réforme économique, le Parlement a été à la hauteur de sa tâche, mais les objectifs de Lisbonne sont, malheureusement, loin d'être atteints. Par conséquent, un défaut de crédibilité risque de s'ensuivre.

La communication

La communication est un ingrédient de plus en plus nécessaire de la démocratie parlementaire, tout spécialement pour une Assemblée comme la nôtre, qui revêt une dimension continentale. Nous avons intensifié nos échanges avec les autres institutions européennes et avec les parlements nationaux, manifestant par là que le Parlement européen est un partenaire déterminé et fiable dans l'œuvre de la construction européenne. La prochaine assemblée serait bien inspirée de consacrer des ressources accrues à la communication, de faire connaître notre itinéraire, dont nous pouvons être fiers.

Cependant, je suis profondément convaincu qu'aucune opération de relations publiques, qu'aucune campagne d'information, ne peut remplacer l'action politique réelle, qui repose sur les convictions, la passion et la raison.

Nous sommes, comme parlementaires, directement en contact avec les habitants de nos circonscriptions. Nous connaissons leurs craintes et leurs aspirations. Il nous appartient de tracer des perspectives, d'ouvrir la voie. Nous sommes un maillon indispensable de la chaîne continue qui unit, sous le signe de la responsabilité démocratique, nos populations, nos régions, nos États et l'idéal européen.

Les relations extérieures

Les jours et les semaines difficiles que l'Union européenne a vécus, en 2003, lors de la "crise irakienne" ont représenté un revers pour l'idée d'un authentique multilatéralisme dans le cadre des Nations unies, un revers pour l'Union européenne et un revers pour les relations transatlantiques. Il y a là matière à des réflexions approfondies et des leçons ont été tirées pour l'avenir. Des distances ont, alors, été prises avec le mode européen de gestion des affaires. Il est apparu que les règles institutionnelles ou constitutionnelles risquaient d'être de simples coquilles vides si elles n'étaient pas animées par une volonté politique à la poursuite d'un objectif commun affiché.

La législature qui s'achève a été marquée par nos prises de position en faveur de l'application de véritables règles de bonne conduite dans les affaires internationales, de la mise en œuvre des valeurs européennes. Je me félicite que nous ayons préconisé la comparution devant le Tribunal pénal international, tandis que les détenus de Guantanamo n'ont pas droit à un procès dans les formes. La réaffirmation de notre attachement au multilatéralisme est, pour moi, un motif de fierté. La remise, le 29 janvier dernier, du prix Sakharov à Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, en hommage aux agents de l'ONU et aux autres personnes tués à Bagdad a été un moment fort. La volonté de pratiquer la politique de manière multilatérale a été illustrée, ce jour-là, avec toute la puissance d'émotion que confère un tel événement.

Nous nous sommes employés, dans d'autres directions, à développer les relations avec la Russie et les États-Unis, mais les résultats sont mitigés. Il faudra poursuivre les efforts. J'ai l'honneur de vous annoncer l'aboutissement des travaux engagés pour mettre en place une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, dont le principe avait été décidé à Naples et qui s'est réalisé, en mars, à Athènes. Dès le début du processus, le Parlement européen a joué un rôle moteur pour faire de cette assemblée un réel instrument de dialogue démocratique, assurant avec la visibilité requise un authentique pluralisme.

La réforme

Sur le plan interne, le Bureau à accompli, sous le mot d'ordre "de nouveaux atouts pour l'Institution", un substantiel travail en vue de l'instauration de nouvelles structures internes. Par conséquent, l'accent sera mis durant la prochaine législature sur l'assistance aux députés, qui recevront sur les questions juridiques et de procédure des conseils d'une consistance et d'une qualité inconnues jusque-là. Tangibles et bénéfiques, ces réformes apporteront à nos travaux parlementaires un surcroît de valeur et de qualité.

Une grande déception de mon mandat réside dans le fait que le Conseil n'est pas parvenu à dégager une majorité qualifiée pour l'adoption d'un statut commun des députés au Parlement européen. Nous avons accepté les compromis qui nous étaient demandés, y compris ceux que suggérait le Conseil, mais une minorité a barré le passage au dernier moment.

Un système en vertu duquel les députés de la même assemblée sont soumis à 25 régimes juridiques et financiers différents n'est ni souhaitable ni viable à long terme. Les efforts que nous avons déployés n'ont pas été, cette fois, couronnés de succès, mais j'espère que le statut pourra finalement être adopté dans les premiers temps de la prochaine législature. Comme vous le savez, et votre vote en témoigne, le Parlement a, de toute évidence, besoin d'une réforme.

Pour ce qui est des frais, le Parlement à accompli de notables progrès sur la voie de la réforme des règles applicables, en vue d'une transparence et d'une responsabilisation accrues. Le Bureau et les questeurs ont décidé, ces dernières années, de changements qui portent spécifiquement sur les indemnités de voyage, l'indemnité de secrétariat et les autres indemnités. Ces réformes se sont poursuivies sous ma présidence.

L'idée initiale consistait à réaliser une réforme globale reposant sur deux éléments principaux: le traitement équitable des députés de notre Assemblée selon le principe de l'égalité et la transparence dans le calcul des indemnités sur la base des frais réellement exposés. L'échec du Conseil n'est pas notre échec. Aussi est-il déplorable que soit menée actuellement une campagne dont les auteurs, usant de méthodes discutables et même inacceptables, semblent vouloir avant tout discréditer notre Institution et déshonorer les députés qui la composent. Ils ont manifestement pour objectif de porter, sans la moindre preuve, le plus grand préjudice possible à des personnes, à leur carrière et à leur famille. Ce comportement est honteux.

Les élections européennes

Notre expérience de la politique à l'échelle européenne est maintenant longue d'une cinquantaine d'années. Pendant tout ce temps, les politiques intéressant maints aspects de la vie quotidienne dans nos États membres se sont européanisées dans le cadre de l'Union. L'action conduite et les réglementations arrêtées sur le plan européen sont profondément ancrées dans le processus décisionnel national. Ainsi, nous avons européanisé les politiques à mener, mais nous sommes toujours à la recherche d'une manière d'européaniser l'art de faire de la politique.

C'est pourquoi je me suis employé, particulièrement au cours de cette dernière année, à délivrer le message suivant: les questions européennes dont nos avons délibéré dans cette enceinte, tous partis confondus, sont si nombreuses que nous ne manquons pas de quoi constituer une plate-forme européenne pour disputer une élection véritablement européenne. Alors que vous vous apprêtez à quitter le Parlement pour préparer ce scrutin, je vous invite à vous en tenir à l'enjeu européen et à ne pas transformer l'élection en consultation de mi-mandat à l'échelle nationale ou en test local. Faites en sorte que les électeurs se déterminent réellement sur la physionomie de l'Europe à venir.

* * *

Quant à la façon dont j'ai exercé ma présidence durant ces quelques années, si je peux afficher une réussite, c'est à vous que je la dois.

Je tiens à vous remercier tous, et spécialement mes collègues présidents de groupe, qui - sans ménager leur peine - ont navigué tant de fois avec moi parmi les écueils de la vie politique.

Je mesure, plus qu'au début de mon mandat, que l'on ne peut pas toujours plaire à tout le monde. Je me suis toujours efforcé de servir cette Assemblée sans céder à l'intimidation ou verser dans le favoritisme, sans hostilité ni préjugé, avec pour seul souci l'intérêt de l'Institution dans son ensemble et non celui de telle ou telle de ses composantes.

J'estime avoir travaillé selon le principe énoncé par Edmund Burke, l'un de mes compatriotes, qui déclarait en 1774 aux habitants de sa circonscription et à ses correspondants: "Votre représentant vous doit non seulement d'être assidu, mais aussi d'exercer son jugement; il vous trahit si, au lieu de vous servir, il sacrifie [son jugement] à votre opinion".

Je maintiens et assume les décisions que j'ai prises en tant que Président de cette Assemblée.

Je remercie le Cabinet et le Parlement européen et rends hommage sans réserves à Julian Priestley et à Harald Rømer ainsi qu'à un service public multinational de très grande valeur pour son remarquable engagement et son professionnalisme.

* * *

Permettez-moi, pour finir, d'apporter à mes propos une touche plus personnelle. Mon mandat de député au Parlement européen quinze années durant, de vice-président puis de président du groupe ELDR pendant plus de sept ans et de Président de cette Assemblée pendant près de deux ans et demi ont été l'expérience majeure de ma vie professionnelle.

C'est animé de sentiments mêlés, vous pouvez m'en croire, que j'ai annoncé ce matin à mes amis politiques, dans la circonscription du Munster, mon intention de ne pas me présenter au prochain scrutin. Je tiens à remercier les habitants du Munster du soutien qu'ils n'ont cessé de m'accorder au fil des années, ainsi que mes partisans et les membres de ma famille, dont certains sont présents ici aujourd'hui.

L'action politique ne prend jamais fin, mais j'estime avoir apporté ma contribution. D'autres personnes sont là pour prendre la relève.

La cause de l'Europe a été au cœur de ma vie politique. Je continuerai à servir cette cause chaque fois que je le pourrai.

Je vous quitte, mais rien ne me fera oublier les amitiés nouées et mes pensées iront à cette Assemblée, que je tiendrai toujours en haute estime.

Je vous remercie, surtout, de votre soutien et de votre amitié.